

AFFAIRES COURANTES

[Français]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES
SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION
FÉMININE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, intitulé «Le Régime des soins de santé au Canada et son financement: des choix difficiles.»

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

• (1510)

[Traduction]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES
PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je voudrais déposer d'autres documents qui sont la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Les députés m'excuseront de prendre un peu de leur temps. Je concentrais mon attention sur un rappel au Règlement il y a quelques minutes et, ce faisant, j'ai négligé de faire une chose que les députés voudraient sûrement que je fasse, c'est-à-dire leur signaler la présence à la tribune de M. Dimitri Rupel, ministre des Affaires étrangères de Slovaquie.

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-35

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, puisque vous occupez maintenant le fauteuil, je voudrais vous rappeler que vendredi dernier, j'ai soulevé une question de procédure concernant le projet de loi C-35. Il restait évidemment plusieurs heures de débat vendredi. Nous avons eu le week-end, puis lundi, mardi, et nous en sommes maintenant à 15h10, mercredi après-midi.

La présidence serait-elle maintenant en mesure de dire aux députés quand la Chambre sera saisie à nouveau de cette question de procédure et quand une décision sera rendue afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre?

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends très bien l'intérêt et l'impatience peut-être, oserais-je dire, du leader parlementaire de l'opposition, mais je ne peux que m'en tenir à ma réponse d'hier, puisque depuis ce temps, je n'ai eu aucune indication additionnelle. Encore une fois, je pense que la Présidence va noter une fois de plus l'intérêt du député et va, dans les meilleurs délais, apporter des précisions ou des clarifications aux questions soulevées par le leader parlementaire de l'opposition.

[Traduction]

M. Dingwall: Je remercie la présidence de son intervention. Je pense qu'il ne serait sûrement pas trop difficile pour la présidence de nous dire approximativement quand sera rendue cette décision.

Nous sommes en train de discuter à la Chambre d'une mesure qui se rapporte directement à certaines dispositions du projet de loi C-35, et surtout à la partie III. Je me rends bien compte que le Bureau, la présidence et les députés se préoccupent de questions plus importantes.

La présidence ou les services du greffier ne pourraient-ils pas nous donner une petite idée du moment où la décision sera rendue? La présidence pourrait peut-être nous dire que cela se fera rapidement d'ici la fin de la semaine. Cela se fera-t-il avant la fin de la semaine prochaine ou avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour Noël?

Je ne demande pas à la présidence de me donner une date précise. Connaissant les déceptions que les députés doivent surmonter, la présidence pourrait sûrement nous dire approximativement quand la décision sera rendue avec ses motifs dans un sens ou dans l'autre pour répondre à mes arguments de procédure concernant le projet de loi C-35.